

**COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES**

-----  
**RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**Relevé de décisions**

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 30 septembre 2019 à ROZERIEULLES, sous la présidence de Monsieur GEORGE.

Le quorum étant atteint, Monsieur GEORGE ouvre la séance.

Monsieur PELLERIN présente le déroulé de la séance en rappelant le fonctionnement de l'outil dématérialisé Rivage et de son portail CAF.

**I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 27 juin 2019**

Le projet de procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**II. Présentation générale de la séance**

La présente séance se caractérise par un montant total d'aides proposées de 13,3 M€ pour 42 dossiers de regroupement comportant 52 aides.

Monsieur PELLERIN présente les taux d'exécution des autorisations d'engagement par domaine avec un niveau d'engagement arrivant à la moitié pour les domaines 1 (Connaissance, planification et gouvernance) et 2 (Mesures générales de gestion de l'eau). Les lignes de programme 11, 12, 16 atteignent 60% d'engagement malgré le plan triennal assainissement. La ligne 25 est peu consommée, malgré l'implication de l'Agence de l'eau dans la lutte contre les fuites. Seule la ligne concernant la gestion des eaux pluviales est très dynamique, ce qui est positif s'agissant d'une priorité du 11<sup>ème</sup> programme. Monsieur DIETRICH précise que les autres agences de l'eau subissent les mêmes problématiques de sous-consommation et que la proximité des élections municipales peut en partie l'expliquer.

Monsieur DIETMANN demande s'il est possible de transmettre une doctrine sur les projets de gestion des eaux pluviales, notamment par rapport au lien avec la GEMAPI. Monsieur PELLERIN confirme qu'il est compliqué d'établir une frontière entre la GEMAPI et la gestion des eaux pluviales et qu'il est prévu que l'agence de l'eau recrute un prestataire d'ici la fin de l'année 2019 afin de relayer, faire émerger et assister au montage des projets sur cette thématique émergente prioritaire. Monsieur PELLERIN précise également qu'une journée technique sur cette thématique et à destination des collectivités est organisée le 28 novembre prochain à Strasbourg par l'Astee et qu'elle mettra en évidence les interfaces entre différentes compétences des petit et grand cycles de l'eau. Monsieur DIETMANN confirme que cet accompagnement est important car de nombreuses petites collectivités, confrontées à des problématiques de coulées d'eau boueuse, envisagent de mettre en place des investissements coûteux de type bassin de rétention alors qu'elles ne connaissent pas les subventions possibles sur d'autres techniques de gestion.

Monsieur GEORGE précise qu'il faut être prudent sur la manière de communiquer sur la disponibilité des crédits de l'agence de l'eau sur ces thématiques. Néanmoins, il juge intéressant de communiquer sur l'accompagnement de l'agence de l'eau face au changement climatique, sujet émergent et primordial.

Monsieur DEPAIX confirme la difficulté, pour les collectivités, de planifier des projets étant donné le message délivré en fin de 10<sup>ème</sup> programme. Il précise également attendre les contrats de territoire, permettant, selon lui, de redynamiser l'émergence de projets. Monsieur DIETRICH confirme que ces contrats sont une priorité, deux sont déjà signés (Mulhouse et Sarrebourg) et un troisième englobant le bassin du Rupt-de-Mad est en cours de préparation. Il est toutefois un peu compliqué de contractualiser en ce moment, compte-tenu de la proximité des élections municipales.

Monsieur PELLERIN propose qu'une présentation de la manière dont cela se passe dans les autres agences de l'eau soit faite lors d'une prochaine CAF.

### **III. Partenariats : examen des projets d'accord cadre ou de contrat pluriannuel opérationnel**

Madame WALTER présente le **PAPI d'intention Moselle Aval pour les années 2019 à 2023**. Le projet est validé à l'unanimité.

### **IV. Aides financières : examen des dossiers de demandes d'aides financières**

Madame WALTER présente le dossier de la **COMMUNE DE MURVILLE** concernant son projet d'assainissement – REG-2019-00278.

L'aide est validée à l'unanimité.

Monsieur DIETRICH précise que si des fonds DETR sont débloqués, c'est en partie parce que l'agence de l'eau a sollicité les services de l'Etat et les commissions d'élus ad hoc.

Monsieur VAUTHIER présente le projet de la **COMMUNE DE DOMBROT-LE-SEC (88)** concernant les travaux d'alimentation en eau potable – REG-2019-00501.

Monsieur DARBOIS demande si ce site pilote peut servir d'exemple. Monsieur VAUTHIER confirme que le projet est intéressant et que certains usages de l'eau, notamment au niveau du lavage des véhicules agricoles, ne nécessitent pas forcément une eau potable. Toutes ces petites économies, ramenées à l'échelle du SAGE des GTI, peuvent être conséquentes. En réponse à Monsieur DIETMANN, qui demande où en est l'assainissement du village, il est précisé que le village est déjà assaini. Messieurs DIETMANN et GEORGE confirment qu'il sera intéressant de connaître les résultats pour communiquer auprès des collectivités.

L'aide est validée à l'unanimité.

Monsieur VAUTHIER présente les missions d'animation de **L'EPTB MEURTHE-MADON** – REG-2019-00339.

Monsieur DEPAIX demande s'il est possible de connaître le montant de l'aide accordée depuis 2013. Monsieur VAUTHIER précise que l'agence de l'eau essaie d'être équitable entre EPTB et que l'agence de l'eau veille à ce que les missions d'animation débouchent sur des travaux, ce qui est le cas ici. Monsieur DEPAIX demande s'il est possible d'avoir un indicateur sur la part d'animation qui débouche sur des travaux. Monsieur GEORGE confirme qu'il serait intéressant d'avoir un indicateur de suivi. Il est noté qu'un retour sera fait.

L'aide est validée à l'unanimité.

Monsieur VAUTHIER présente l'étude du **DEPARTEMENT DE LA MEUSE** sur le site NATURA 2000 Vallée de la Meuse – REG-2019-00422. Monsieur DIETRICH s'interroge sur le maître d'ouvrage et demande pourquoi l'étude n'est pas menée par l'EPAMA. Monsieur GOETGHEBEUR précise que le Département est désigné par l'Etat comme animateur du site Natura 2000.

Monsieur GEORGE souhaite savoir si les résultats des suivis de l'avifaune sont déjà connus. Monsieur VAUTHIER confirme que l'impact sur le maintien des espèces et des pratiques agricoles est positif. Il faut malgré tout continuer et affiner compte-tenu des menaces de retournement de prairie qui nécessitent ce travail d'animation et de suivi.

Monsieur GEORGE demande si des filières ont déjà été mises en place pour pérenniser l'agriculture. Monsieur VAUTHIER confirme que des filières existent mais qu'elles ne sont pas suffisamment rentables pour les agriculteurs, ou ne sont pas suffisamment vertueuses pour l'environnement, d'où l'intérêt de rechercher et de développer des filières pérennes et protectrices des milieux dans lesquelles les agriculteurs s'engagent collectivement.

Monsieur DIETMANN regrettant que l'étude ne se focalise que sur l'avifaune et pas plus généralement sur la biodiversité, Monsieur VAUTHIER répond que l'étude propose une approche écosystémique du site, liée au dispositif Natura 2000, mais que l'étude est bien générale.

Monsieur DIETMANN demande si un lien est fait avec ce qui a été réalisé avec Ecophyto. Monsieur VAUTHIER répond que cette étude va plus loin que la seule réduction de phytosanitaires. Monsieur GOETGHEBEUR précise que, dans le descriptif qui en est fait, les études portent effectivement sur les espèces ciblées par Natura 2000 puisque il s'agit d'un dispositif particulier avec un vocabulaire propre, mais l'agence de l'eau est attentive à ce qu'elles soient beaucoup plus globales et intègrent la dimension des habitats et plus globalement des milieux et des services rendus.

Monsieur GEORGE demandant si toutes les zones Natura 2000 ont les mêmes objectifs, Monsieur VAUTHIER répond que chaque zone Natura 2000 a son objectif, ses intérêts, ses caractéristiques et son programme, et que la vallée de la Meuse est un site très emblématique. Il précise également qu'un projet filière sur l'ensemble du secteur serait intéressant.

Monsieur DIETRICH précise que les différentes zones Natura 2000 dépendent de deux directives différentes (Oiseaux et Habitats) et que la vallée de la Meuse dépend des deux directives, ce qui complexifie le système. Monsieur GOETGHEBEUR confirme que la mise en œuvre de la directive habitat permet de protéger les prairies du secteur. Il ajoute qu'un projet filière sur la production de lait à l'herbe sera déposé dans le cadre de l'AMI en 2020, cela permettra de maintenir l'herbe sur un secteur large, dans l'optique où les mesures agro environnementales (MAE) disparaîtraient, à l'image de la filière viande montée dans les Ardennes.

Monsieur DEPAIX demande s'il y a des forêts concernées. Monsieur VAUTHIER répond qu'il n'y a que des habitats prairiaux (et haies associées) sur ce secteur.

Monsieur LOUETTE espère que les travaux menés sur les filières aboutiront, notamment sur le lait à l'herbe.

L'aide est validée à l'unanimité.

Madame PELOUIN-HADRANE présente le projet du **SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DES VOSGES DU NORD** (SYCOPARC) relatif à la restauration du Tiefenthal – REG-2019-00479 et plus généralement sur les actions menées par le parc.

Monsieur DIETRICH s'interroge sur le fait de financer des travaux qui ont comme finalité de réparer ce qui a été détruit. Madame PELOUIN-HADRANE répond que la problématique est la même quand l'agence de l'eau finance un projet de restauration de cours d'eau. Monsieur DIETMANN précise que les travaux de destruction avaient un objectif économique. Monsieur DEPAIX demande où se situe la route et si elle provoque un impact écologique. Madame PELOUIN-HADRANE précise qu'il n'y a pas d'impact et que la route a bien été exclue de la proposition d'aide et que seule la renaturation est financée. Monsieur DARBOIS demande s'il existe une convention avec l'ONF afin que la structure s'engage dans de meilleures pratiques. Monsieur GOETGHEBEUR précise que l'agence de l'eau travaille pour que l'ONF améliore ses pratiques et que ce dossier est exemplaire en ce sens puisqu'il met en place des solutions pérennes et durables. Monsieur DIETMANN demande si ce projet est inscrit dans le plan d'aménagement forestier. Monsieur ROUGANNE précise qu'au départ, la commune de WINGEN devait être maître d'ouvrage du projet mais qu'elle n'a finalement pas pu mener le projet à son terme. Monsieur GOETGHEBEUR précise que le parc des Vosges du Nord veille à ce que les plans d'aménagement forestier laissent une place importante à la biodiversité et que, sur ce secteur, pour beaucoup en zone Natura 2000, ces plans tendent davantage à être

des plans de préservation que des plans d'exploitation forestière. Madame PELOUIN-HADRANE propose de conditionner l'aide à la réalisation d'un plan d'aménagement forestier.

Monsieur GEORGE propose d'ajourner la décision d'aide et de la reporter à la prochaine commission des aides, le 22 novembre, une fois les contacts pris avec l'ONF et la confirmation que les travaux sont bien inscrits dans le plan d'aménagement. Cette proposition est validée.

Madame PELOUIN-HADRANE présente par ailleurs les nombreuses actions menées par le SYCOPARC. Devant ce bilan, Monsieur DEPAIX ne voudrait pas que la décision d'ajournement soit ressentie comme un signal négatif. Madame PELOUIN-HADRANE précise que les ajustements devront surtout être réalisés sur le partenariat avec l'ONF. Monsieur GOETGHEBEUR indique qu'il sera peut-être compliqué de modifier les plans d'exploitation forestière, ces derniers étant signés pour des durées très longues. Monsieur GEORGE demande s'il y a un lien avec le parc des ballons des Vosges. Madame PELOUIN-HADRANE confirme que le parc des ballons des Vosges travaille beaucoup moins sur la restauration des milieux. Monsieur GOETGHEBEUR précise qu'il n'y a pas d'animation financée dans le parc des ballons des Vosges car peu d'actions y sont développées. Selon lui, la dynamique entre animation financée et actions réalisées dans le parc des Vosges du Nord est ce qu'il y a de plus exemplaire sur le bassin.

Madame PELOUIN-HADRANE présente le projet de **SNCF Réseau** concernant le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau au droit des ouvrages d'art – REG-2019-00561.

Monsieur DIETRICH précise qu'une subvention similaire avait été accordée à Voie Navigable de France pour la suppression de seuils il y a quelques années. Monsieur DARBOIS s'interroge sur les pratiques de désherbage sur les talus de la SNCF. Madame PELOUIN-HADRANE répond que des essais sont financés pour ne plus utiliser de pesticides pour leur désherbage. Monsieur GOETGHEBEUR précise que ces essais sont réalisés dans le cadre d'une convention nationale pour concevoir des trains désherbeurs. Leur mise en œuvre est néanmoins compliquée, notamment sur les lignes TGV. L'étude financée par l'agence de l'eau était, quant à elle, ciblée sur le dépistage des herbes le long des voies.

Monsieur POTIER revient sur la décision précédente et précise que l'agence de l'eau aide toujours un maître d'ouvrage qui a réalisé des dégâts. Monsieur GEORGE confirme mais complète en disant que l'accompagnement de l'agence de l'eau doit avoir un effet améliorateur et n'autorise pas à détériorer sous prétexte que les dégâts peuvent être réparés avec le soutien de l'agence de l'eau.

Monsieur DEPAIX revient sur l'étude de la SNCF et demande s'il y aura également une aide jusqu'aux travaux comme cela a été fait par VNF. Madame PELOUIN-HADRANE répond que l'accompagnement ira jusqu'aux travaux et que la proposition sera présentée le moment venu à la Commission des aides. Monsieur DEPAIX est étonné du montant des travaux. Madame PELOUIN-HADRANE propose qu'une présentation orale du projet de travaux soit faite, ainsi qu'un retour sur les conclusions de l'étude, afin que la commission puisse débattre. Monsieur DIETRICH complète en demandant si une présentation des projets de la SNCF en matière de réduction de l'utilisation de pesticides pourra également être réalisée de manière à avoir une vision globale. Monsieur GEORGE confirme qu'il serait intéressant d'avoir une contrepartie sur le thème du désherbage, en cohérence avec leur projet de travaux. Monsieur NEU propose que l'on se renseigne si des problématiques de ce type existent dans les autres agences de l'eau. Monsieur GOETGHEBEUR précise que des aides de ce type (uniquement sur les passes à poissons) ont été versées dans d'autres agences de l'eau et ajoute que l'agence de l'eau Rhin-Meuse est l'agence de l'eau qui a apporté le moins d'aides sur ce type de projets menés sur des ouvrages publics.

Monsieur DIETMANN demande si la SNCF paie une redevance. Monsieur GEORGE précise que VNF paie une redevance de prélèvement de prélèvement pour l'alimentation des canaux (de l'ordre de 250 k€/an) mais que SNCF Réseau n'est pas redevable direct de l'Agence de l'eau. Il indique que SNCF Réseau doit néanmoins contribuer indirectement via l'achat des herbicides encore utilisés (Cf. redevance pollution diffuse perçue par l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences de l'eau).

Monsieur GEORGE propose que le vote soit fait sur la partie étude et que l'aide aux futurs travaux fasse l'objet d'une discussion spécifique le moment venu.

L'aide est validée avec une abstention.

Madame PELOUIN-HADRANE présente le projet du **SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE** concernant la mise en conformité de l'assainissement par temps de pluie – REG-2019-00471 présenté dans le cadre du plan triennal et du CTEC conclu récemment.

L'aide est validée à l'unanimité.

Monsieur BOURMAUD présente le projet de **MIGRATION ET CODEVELOPPEMENT ALSACE** concernant l'adduction d'eau potable dans la zone rurale d'Ouled Ftata au MAROC – REG-2019-00491.

Monsieur DARBOIS demande si ce projet consiste finalement à donner un coût à l'eau. Monsieur BOURMAUD confirme que sur l'ensemble de ces projets, il est prévu qu'à terme, ils s'autofinancent en terme de fonctionnement et que la population comprenne que l'eau a un coût. Monsieur DEPAIX demande si la gestion et l'entretien sont une condition à l'aide, et ce qu'il en est de l'assainissement. Concernant le solde du dossier, Monsieur BOURMAUD répond qu'il s'assure que le comité des usagers a bien été mis en place. A terme, l'ambition de ce projet consiste même à la mise en place d'un syndicat. Concernant l'assainissement, il n'est pas prévu sur ce dossier précis mais des latrines avaient été installées à l'occasion d'une aide précédente.

La proposition d'aide est validée à l'unanimité.

Monsieur GOETGHEBEUR présente le projet de l'ASP concernant les MAEC 2019 : réservations minimales pour les 3 ex-Régions – REG-2019-00534.

Il précise que ce sont essentiellement des aides à la conversion « bio » qui sont visées. Cette année, certaines zones ont été ciblées sur des bassins versants prioritaires comme le bassin du Rupt-de-Mad sur lequel des modalités d'aide plus intéressantes ont été ouvertes (pas de plafond). Ce sont ainsi 1 500 ha de conversion à l'agriculture biologique qui ont été contractualisés sur ce bassin cette année. Monsieur LOUETTE précise que la SAU en Grand Est avoisine les 3,5 Millions d'hectares, dont 6% en bio. Monsieur DIETRICH précise que la politique publique de soutien à la conversion à l'agriculture biologique fonctionne bien et que l'agence de l'eau poursuit donc son accompagnement financier.

L'aide est validée à l'unanimité.

Monsieur PELLERIN précise que le dossier de l'ADEPPA Vigy – REG-2019-00379, fait encore l'objet de discussions avec le pétitionnaire et qu'il est donc reporté à la prochaine séance.

## **V. Point sur le plan triennal (2018-2020) de soutien à l'assainissement**

Monsieur PELLERIN présente classiquement l'avancement du plan triennal de soutien à l'assainissement. Comme souhaité par la Commission lors de sa séance du 27 juin 2019, il rend par ailleurs compte des ajustements à la baisse effectués sur les aides de l'agence de l'eau sur les projets ayant également bénéficié d'une subvention DETR en 2019. Ainsi, la réduction des aides accordées par l'agence de l'eau avoisinera au final 800 k€ (8 collectivités concernées dans le département de Meurthe-et-Moselle).

En outre, devant la situation des engagements observée à ce stade de l'année, il est proposé à la Commission de préparer la prochaine séance du 22 novembre en présentant des projets initialement programmés en 2020, ce qui permettra d'optimiser la consommation des autorisations d'engagement 2019 et de donner satisfaction aux collectivités concernées. La Commission approuve cette proposition et note le risque de ne pas respecter l'article 3 de la délibération n°2018/14 qui limite la part des aides assainissement allouées au titre du plan triennal à 80% des dotations assainissement 2019.

Le Président évoquera cette difficulté potentielle à l'occasion de la prochaine séance du Conseil d'administration, le 18 octobre, et proposera de lever cette restriction.

## **VI. Compte rendu des dernières aides au bon entretien des rivières et des zones humides (ABERZH) pour les travaux réalisés durant l'hiver 2018/2019**

Monsieur PELLERIN présente le compte-rendu des dernières aides au bon entretien des rivières et des zones humides (ABERZH) pour les travaux réalisés durant l'hiver 2018/2019, comme demandé par la délibération n°2019/25 du Conseil d'administration en date du 27 juin 2019.

Monsieur PELLERIN fait en outre part de la demande complémentaire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains arrivée un peu hors délai et propose d'y donner une suite favorable. Cette proposition est validée et le dossier en question viendra compléter le compte-rendu présenté.

## **VII. Point divers**

### **VII.1. Point sur l'application du seuil de 10 000 € (cas particulier des acquisitions foncières)**

Monsieur PELLERIN présente le point sur l'application du seuil de 10 000 €, disposition nouvelle du 11<sup>ème</sup> programme. Il est en particulier mis en évidence les difficultés liées à son application aux acquisitions foncières effectuées en vue de protéger ou reconquérir les milieux humides (3 demandes d'aide concernées, en cours de traitement).

Monsieur DEPAY demande si ces demandes en cours sont récentes. Monsieur PELLERIN précise que toutes les demandes concernées ont été reçues en 2019, celles ayant été faites en 2018 avaient été traitées avec les dispositions du 10<sup>ème</sup> programme, avec une issue favorable.

Au vu des arguments présentés, la commission est favorable à ne pas appliquer le seuil de 10 000 € aux acquisitions foncières, ce qui implique une modification de l'article 7 de la délibération n°2018/21 relative aux dispositions générales communes applicables aux aides de l'agence de l'eau.

Le Président demande aux services de l'agence de l'eau de préparer une proposition d'amendement afin qu'il puisse la soumettre au Conseil d'administration, le 18 octobre prochain.

### **VII.2. Point sur l'appel à manifestation d'intérêt filières 2018**

Monsieur PELLERIN présente le point sur l'AMI 2018 « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » et la proposition de dérogation aux échéances fixées dans le règlement.

La Commission donne un avis favorable unanime à la proposition de prorogation mais celle-ci devra être présentée au Conseil d'administration pour validation lors de sa séance du 18 octobre 2019.

### **VII.3. Point sur les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projet renouvellement des réseaux d'eau potable**

Monsieur PELLERIN présente le bilan d'étape des candidatures reçues (7) au 26 septembre dans le cadre de l'AAP renouvellement des réseaux d'eau potable. Même si la date butoir de la première phase n'est pas atteinte (15 octobre), il apparaît que l'enveloppe réservée de 1 M€ ne devrait pas être consommée. Le bilan et les propositions de l'Agence seront soumis à la Commission le 22 novembre prochain.

## **VIII. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général**

183 opérations représentant 3,028 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2019C03.

Le Président  
de la Commission des Aides Financières,

Michel GEORGE

NB : *Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*

**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Reader™ ou Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance du logiciel de vérification dans l'autorité de certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Pour accorder votre confiance à l'autorité de certification de la plate-forme Sunnystamp, le plus simple est de télécharger le certificat racine de confiance et de suivre les instructions d'installation. A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).